

Communiqué de presse

89/23

Montreuil, le 10 octobre 2023.

Le rapport de l'expert-comptable qui flingue la gestion UNSA / Arc En Ciel du CSE CLINEA !

Ça sent la poudre pour les organisations syndicales aux commandes du CSE CLINEA élu en 2019, avant le scandale ORPEA. Depuis des années, la CGT dénonce la très grande opacité de gestion des comptes du CSE CLINEA par ses responsables, élu.e.s de l'UNSA-SAMS et d'ARC-EN-CIEL. Dans un rapport daté de septembre 2022, l'ancien expert-comptable du CSE confirme ses craintes :

"Nous ne pouvons pas valider ni le caractère raisonné de ces remboursements, ni la correcte attribution au bénéficiaire en droit à exposition des frais."

[source : Examen approfondi des pièces et justificatifs CSE CLINEA, cabinet Dumont et Associé, expert-comptable].

Les dysfonctionnements relevés par le cabinet DUMONT pourraient être assimilés à de l'abus de confiance, détournement de fond, abus de biens sociaux, conflit d'intérêt... Le juge déterminera les qualifications appropriées et les responsabilités. Il est regrettable que ce rapport ait été uniquement présenté au bureau du CSE, en résumé à la clique UNSA et Arc-en-Ciel, sans jamais avoir été communiqué par la suite à l'ensemble des élu.e.s ni aux salarié.e.s !

Nous ne disposons pas de visibilité sur le caractère nécessaire des frais exposés et de leur intérêt, [le CSE] n'ayant pas déterminé d'outil de contrôle interne...

[source Examen approfondi des pièces et justificatifs CSE CLINEA, cabinet Dumont et Associé, expert-comptable].

En effet, comment le CSE a-t-il pu accepter de confier le développement de sa plateforme en ligne à un prestataire inconnu créé en 2016, la société TAC TIC UP, pour un prix 40 % plus élevé (148 000 €) que celui des entreprises reconnues du secteur ? Pourquoi, entre 2017 et 2020, lui avoir payé 250 000 euros de développements logiciels sans acquérir de droits d'utilisation ? Comment avoir pu lui confier la gestion de la participation des salarié.e-s aux activités sociales et culturelles du CSE sans exiger de contrôle ni de garantie financière ? Comment expliquer le développement d'un module de gestion des notes de frais du CSE, facturé royalement 15 000 € en octobre 2020, sans que ce module ne soit utilisé par les élu.e-s plus d'un an plus tard ?

Le mode opératoire de contrôle des notes de frais en interne ne peut que susciter le doute quant à la réalité de la prestation qui aurait été délivrée par la Société TAC TIC UP au motif de développement d'un module « note de frais ».

[source Examen approfondi des pièces et justificatifs CSE CLINEA, cabinet Dumont et Associé, expert-comptable]

Lorsqu'on sait que le contact de la société TAC TIC UP n'est autre qu'un membre de la famille du dirigeant de l'UNSA-SAMS, que deux anciens collègues de cette même personne ont été embauchés en 2021 et rémunérés très confortablement (13 404 € pour l'un, 44 412 € pour l'autre annuellement) pour des tâches de gestion administrative du comité, comment ne pas dénoncer un conflit d'intérêt manifeste ? Quand, en plus, selon le rapport du cabinet DUMONT, des doubles remboursements de frais sont effectués à la fois par la société TAC TIC UP et par le CSE, les élu.e-s ont clairement abusé de leurs mandats !

Malgré les demandes répétées de nos 3 élus CGT au CSE CLINEA, les comptes 2022 n'ont toujours pas été présentés ; l'accès aux archives du CSE, auxquelles chaque élu.e doit pouvoir accéder, n'a toujours pas été rendue possible.

La CGT demande que toute la lumière soit faite sur la gestion des comptes du CSE CLINEA depuis 2017, demande la présentation des comptes et l'accès aux archives du comité. La CGT saisit dès à présent son avocat pour voir les suites à donner sur ce dossier concernant les faits révélés par DUMONT et pouvant relever de qualifications pénales.